ANNEXE 16B

Sujet : Les élections professionnelles // comités sociaux d'administration de proximité des Directions Départementales Interministérielles (DDI)
De : Noreply ELECTIONS PROS 2022 (par AdER, dépôt liste-tous-agents-ddi-owner@interieur.gouv.fr) <noreply-electionspros2022@interieur.gouv.fr>
Date : 07/12/2022 à 14:55
Pour : destinataires inconnus:;



Élections professionnelles : comités sociaux d'administration de proximité des Directions Départementales Interministérielles (DDI), à élire le 8 décembre 2022

Le scrutin des élections professionnelles est ouvert sur la journée unique du 8 décembre jusqu'à 17 heures, exclusivement sous forme de vote à l'urne.
Il est mis en place selon des modalités qui ont été définies localement par votre direction.

Une ligne téléphonique dédiée en cas de difficulté

Un numéro d'assistance téléphonique est également mis en

place pour répondre à toutes questions liées à l'accomplissement des opérations électorales. **Il est accessible au 01 80 15 73 73 de 9 heures à 18 heures (appel non surtaxé).**
Vous pouvez également retrouver les informations dédiées sur le site intranet des élections professionnelles pour mieux comprendre la démarche de vote.

Restez informés

sur l'intranet élections pro !

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.